

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 12 :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION STADE BORDELAIS –
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 13 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Septembre 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Grégoire REYDIT, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Emmanuelle ANGELINI), Benjamin DUGERS (à Jean-Georges MICOL), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Thomas BURGALIERES (à Marie DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Bérengère DUPIN), Julie-Anne BROUSSIN (à Nathalie SOARES), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU)

Absent : Maxime JOYEZ

Secrétaire : Xavier DE JAVEL

DOSSIER N° 12 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION STADE BORDELAIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Marie DA ROCHA

Le Stade Bordelais, dans le cadre de son dispositif PREPAS SPORTS, accompagne des jeunes dans une dynamique d'insertion professionnelle. Ce dispositif accueille 20 jeunes chaque année et les accompagne dans la construction de leur projet professionnel. Les jeunes sont pris en charge pendant 5 mois et sont engagés dans une dynamique d'insertion vers l'emploi à travers un accompagnement renforcé. Le passage du BAFA et du PSC1 fait partie du processus. Ces deux diplômes sont intégralement pris en charge par le Stade Bordelais.

La Ville du Bouscat rencontre des difficultés de recrutement d'animateurs diplômés au sein de ses équipes d'animation des accueils de loisirs. Par ailleurs, elle souhaite favoriser l'insertion des jeunes de son territoire, et notamment des jeunes issus du quartier prioritaire.

Ainsi, la présente convention vise à développer un partenariat entre la Ville et le Stade Bordelais pour permettre à des jeunes inscrits dans le dispositif Prépas sports de réaliser leur stage BAFA au sein des accueils de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le projet de convention de partenariat ci-annexé,

CONSIDERANT la réforme engagée dans le cadre de Génération ALPHA et sa stratégie de recrutement d'animateurs formés issus du territoire que la Ville souhaite mettre en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article 1 : Approuve la convention de partenariat 2022 entre la Ville du Bouscat et l'association Stade Bordelais,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document lié à la présente délibération.

Fait et délibéré le 13 septembre 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET

45